

Séance du 16 février 2012.

Présents : MM. J-M.DUPONT, Bourgmestre-Président
DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK,
SIRAULT, Echevins.
Mme B.GALLEZ, Présidente du CAS.
MM. FAUVIAUX, DONFUT, CARLIER, GIANGRECO, RUELLE,
URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO,
VANOVERSHELDE, DISABATO, BURY, GRACI, BAUWENS,
DERUDDER, DESPRETZ, Conseillers Communaux.
M. Ph.WILPUTTE, Secrétaire Communal.

M. le Bourgmestre ouvre la séance et demande d'excuser les absences de :

- M.DELHAYE, Mmes FONCK & DUPONT.

Il annonce le retrait du point n°8 de l'ordre du jour, à savoir :

- Mini-bus – Réparation – Recours à l'Article L1311-5 du CDLD

Avenant à la convention de partenariat entre la commune de Frameries et le PASS

En date du 24 septembre 2009, le Conseil communal a ratifié la convention de partenariat entre le PASS et la commune de Frameries.

Le concours de « Robots sans frontières » se déroule chaque année aux environs du mois de mars/avril. Organisé par le PASS, il regroupe des équipes belges et d'autres du Nord de la France, certaines viennent également de pays étrangers. Le PASS ne disposant plus de son propre chapiteau pour organiser cette manifestation, il a sollicité l'aide de la commune pour l'organisation de l'évènement et ce à partir de l'édition 2012.

En date du 2 décembre 2010, le Collège communal a donné un accord de principe quant à l'organisation de cet évènement au Hall des Sports Max Audain en mars ou avril 2012, tout en demandant à l'ADL de traiter le dossier pour obtenir un cahier des charges précis des tâches et prises en charges financières de chaque intervenant (PASS, Administration Communale, Hall Omnisports, ...).

En date du 23 juin 2011, le Collège communal a autorisé la mise à disposition du Hall Omnisports du 13 au 16 avril 2012 moyennant un paiement de 500€ par jour d'occupation, soit 2000€, à verser sur le compte de l'ASBL « Hall des Sports de Frameries ».

En date du 24 novembre 2011, le Collège communal a marqué son accord sur les modalités pratiques relatives à l'organisation de l'édition 2012.

Cette nouvelle organisation doit faire l'objet d'un avenant à la convention de partenariat liant le PASS à la commune de Frameries. Une proposition d'avenant a été envoyée à l'ADL par le PASS. Il appartient au Conseil communal de se prononcer sur cet avenant.

M.le Bourgmestre précise que toute une série d'actions sont menées en collaboration entre ces deux institutions. Dans ce cas, il s'agit du concours « Robots sans frontière ». Suite aux problèmes rencontrés avec le chapiteau, cette année il se déroulera au Hall des Sports M.AUDAIN. Par ailleurs, fin 2011, le Collège Communal avait décidé de la mise à disposition des infrastructures d'accueil et du matériel.

M.DONFUT demande si l'organisation appartient toujours au PASS et donc, s'il reste bien le maître d'œuvre ?

M.le Bourgmestre confirme que le PASS reste bien l'organisateur du concours.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, SIRAUT, FAUVIAUX, DONFUT, CARLIER, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSCHELDE, DISABATO, BURY, GRACI, BAUWENS, DERUDDER, DESPRETZ

décide :

Article unique : d'approuver le projet d'avenant à la convention de partenariat PASS/commune de Frameries relatif à l'organisation de l'évènement « Robots sans frontières ».

La délibération requise est adoptée.

Commission Communale d'Aménagement du Territoire et de la Mobilité (C.C.A.T.M.) - Rapport d'activités 2011 - Approbation & Demande de subvention.

Le Code Wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, du Patrimoine et de l'Energie prévoit l'octroi, aux communes de plus de 16.000 habitants, d'une subvention de 6.000€ pour le fonctionnement de leur Commission Communale d'Aménagement du Territoire et de la Mobilité (C.C.A.T.M.)

En 2011, la C.C.A.T.M. s'est réunie valablement à six reprises. La Commune peut donc prétendre à l'octroi de la subvention auprès du Service Public de Wallonie.

En application de l'article 14 du Règlement d'Ordre Intérieur de la C.C.A.T.M., le rapport d'activités doit être approuvé par le Conseil communal.

M.CARLIER remercie les membres de cette commission qui se caractérisent par leur assiduité ainsi que le service des Travaux Administratifs qui réalise un travail conséquent avant chaque séance afin de mettre à disposition des représentants à cette commission, un maximum d'éléments utiles et indispensables pour mener à bien les différents dossiers et ainsi faciliter l'ensemble des débats.

M.DISABATO remercie également ces personnes qui s'investissent. Il regrette de constater malgré tout que quelques personnes ne sont jamais présentes ou très peu ce qui crée des difficultés au sein de la structure.

M.le Bourgmestre relève que quelques difficultés ont été rencontrées avec des membres de la CCATM mais, il y a lieu d'encourager les citoyens à s'y investir.

Quant à M.CARLIER, il ajoute qu'aussi quelques personnes ne se sont pas rendu compte du travail important à réaliser.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, SIRALT, FAUVIAUX, DONFUT, CARLIER, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSHELDE, DISABATO, BURY, GRACI, BAUWENS, DERUDDER, DESPRETZ

décide :

Article 1^{er} : d'approuver le rapport d'activités 2011 de la CCATM.

Article 2 : de faire suivre ledit rapport et ses annexes à la Direction de l'aménagement Local du Service Public de Wallonie en vue de l'octroi de la subvention.

La délibération requise est adoptée.

M.D.DRAUX, Echevin, entre en séance

Rue de la Taillette à Eugies, sentier n°28: modification et extension de voirie.

- **Ouverture de la voirie de desserte,**
- **Reprise de ladite voirie après réception provisoire des travaux.**

Un agriculteur a introduit une demande de permis d'urbanisme en vue de construire une habitation sur un bien situé à front du sentier de la Taillette qui est repris avec une largeur de 1,5m à l'Atlas des communications vicinales d'Eugies.

Dans le cadre du permis d'urbanisme à délivrer, le sentier doit être élargi et complètement équipé au droit de la future habitation, pour la desservir.

Il s'agit donc en fait de l'extension d'une voirie déjà existante, cela sur une largeur de 4,6m et une longueur de 6m.

Une enquête publique a été organisée du 17/01 au 1/02/2012 pour les motifs dérogatoires et pour la modification de voirie. Cette enquête n'a récolté aucune remarque.

Il y a lieu de noter, d'une part, que ces travaux seront à charge du requérant, que d'autre part cette voirie n'aura pas le caractère de vicinalité et enfin qu'elle sera reprise gratuitement par la commune après réception provisoire des travaux.

M.DISABATO souligne l'attention qu'il porte à l'ensemble des dossiers soumis au Conseil et précise qu'il a eu un entretien avec M.HOYOIS ; il ressort de celui-ci qu'une modification sera apportée à la délibération.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, SIRALT, FAUVIAUX, DONFUT, CARLIER, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSCHELDE, DISABATO, BURY, GRACI, BAUWENS, DERUDDER, DESPRETZ

décide :

Article unique : de confirmer la délibération du 24/11/2011 portant approbation :

- de l'élargissement et de l'extension du sentier n°28 d'Eugies (rue de la Taillette en voirie innommée tel que figuré aux plans de M.K.TERRYN relatifs à la construction d'une habitation à front de cette voirie.
- de la reprise gratuite de cette extension de voirie par la Commune de Frameries, après réception provisoire des travaux.

La délibération requise est adoptée.

Extension du cimetière de Noirchain – Chaussée Romaine (parcelle A54d) – Protocole d'accord portant sur l'évaluation et fouille archéologiques.

Dans le cadre de la demande de permis d'urbanisme, introduite par l'Administration Communale de Frameries, pour l'extension du cimetière de Noirchain, Monsieur le Fonctionnaire délégué informe que la parcelle de terrain dont il est question doit faire l'objet d'une intervention archéologique préalable car celle-ci jouxte l'antique Chaussée Romaine et recèle d'éventuels vestiges.

Cette intervention doit faire l'objet d'un protocole d'accord établi entre le demandeur et le Service Public de Wallonie et ce en application du Code Wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, du Patrimoine et de l'Énergie.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, SIRAUT, FAUVIAUX, DONFUT, CARLIER, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSCHELDE, DISABATO, BURY, GRACI, BAUWENS, DERUDDER, DESPRETZ

décide :

Article unique: d'approuver le protocole d'accord portant sur l'évaluation et la fouille archéologiques à Noirchain, Chaussée Romaine, parcelle A54d.

La délibération requise est adoptée.

Travaux subsidiés « Droit de tirage 2010-2012 » - Adhésion à l'opération (2^{ème} partie année 2012).

Par son Arrêté du 18/06/10, le Gouvernement Wallon a approuvé les modalités de l'octroi de subsides destinés aux travaux d'entretien des voiries communales, dans le cadre de l'opération « Droit de tirage 2010-2012 ».

La Commune de Frameries s'est vue octroyer officiellement une subvention globale et définitive de près de 469.000€ pour le triennat.

Un premier projet couvrant les années 2010 et 2011, approuvé par le Conseil Communal en juin 2011, a été adjudgé au montant de 515.000€ TVAC. Il sera mis à exécution dans les tous prochains mois. Il exploite une part de la subvention s'élevant à un peu plus de 346.000€; soit environ 74% de l'enveloppe globale.

Un second dossier est en cours d'élaboration pour exploiter le solde de la subvention, soit ±122.000€, mais cela nécessite de franchir une étape préalable consistant à réitérer l'adhésion de la Commune à l'opération « Droit de Tirage », pour l'année 2012.

Sur base de l'accord du pouvoir subsidiant, un projet concret d'intervention sera présenté à l'approbation d'un prochain Conseil Communal.

M.le Bourgmestre précise que la première partie a été exécutée et que d'ici quelques semaines les travaux se poursuivront et ce, jusqu'en 2013.

M.DEBAISIEUX ajoute qu'un regroupement a été opéré pour les années 2010-2011. Une nouvelle exécution des travaux aura bien lieu. En 2013, on poursuivra dans ce sens et ce, malgré que certaines rues aient été rénovées. Il apporte des précisions quant aux rues concernées telles que St Ghislain, Archimède, Passelecq, etc...par ces rénovations.

M.DISABATO fait remarquer que la rue Passelecq a changé de nom récemment ce qui est confirmé par M.DEBAISIEUX.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, SIRALT, FAUVIAUX, DONFUT, CARLIER, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSHELDE, DISABATO, BURY, GRACI, BAUWENS, DERUDDER, DESPRETZ

décide :

Article 1^{er} : d'approuver :

- l'adhésion à l'opération « Droit de tirage 2010-2012 » - 2^{ème} partie
- le dossier établi à cet effet, comprenant le formulaire type d'introduction du dossier

Article 2 : de solliciter la subvention.

La délibération requise est adoptée.

Traitement des revêtements de sol du Centre sportif « Max AUDAIN » - Principe projet

Le Centre sportif « Max AUDAIN », construit depuis plus de 12 ans, possède trois terrains de basket, dont un, en parquet, doit subir une restauration complète.

De plus, pour respecter les normes de la Fédération Internationale de Basket Ball, de nouveaux marquages doivent être réalisés sur les trois terrains, cela avant juillet 2012.

Il y a lieu, pour cela, de procéder à un marché public de travaux.

Le cahier spécial des charges établi à cet effet, détermine la procédure négociée sans publicité en tant que mode de passation du marché et en fixe les conditions.

Le coût estimatif de ces travaux s'élève à 29.740 € TVAC.

M.le Bourgmestre souligne qu'il s'agit du renouvellement du parquet de la salle de basket.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, SIRALT, FAUVIAUX, DONFUT, CARLIER, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSHELDE, DISABATO, BURY, GRACI, BAUWENS, DERUDDER, DESPRETZ

décide :

Article 1^{er} : d'approuver le principe-projet du traitement des revêtements de sol du Centre Sportif M.AUDAIN.

Article 2 : de choisir la procédure négociée sans publicité en tant que mode de passation du marché de fournitures estimé à 29 740,59 € TVAC;

Article 3 : d'approuver les conditions du marché et le cahier spécial des charges rédigé à cet effet.

Article 4 : d'approuver la dépense qui en résultera.

Article 5 : de charger le Collège Communal de procéder à l'exécution de la délibération.

La délibération requise est adoptée.

CPAS – Troisième douzième provisoire – Vote

Le CPAS n'étant pas en mesure de présenter son budget 2012.

M.le Bourgmestre informe l'Assemblée que le budget 2012 du CPAS sera présenté lors de la séance du Conseil de Mars.

M.DISABATO s'en réjouit.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, SIRALT, FAUVIAUX, DONFUT, CARLIER, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSHELDE, DISABATO, BURY, GRACI, BAUWENS, DERUDDER, DESPRETZ

- décide d'octroyer au CPAS un troisième douzième des allocations correspondantes au budget ordinaire de l'exercice 2011 pour engager et payer les dépenses strictement obligatoires ainsi que les dépenses indispensables pour assurer la vie normale du Centre.

La délibération requise est adoptée.

Mini-bus – Réparation – Recours à l'Article L1311-5 du CDLD

M. le Bourgmestre précise que le déroulement de la procédure n'étant pas valable, il est préférable de retirer ce dossier. Il sera soumis à la séance du Conseil de Mars.

M.DISABATO s'étonne du retrait du point et M.DEBAISIEUX ainsi que Mme DI BARI répondent que cela avait été signalé lors de la Commission des Travaux.

M.DISABATO relève que c'est au Conseil Communal que l'on donne les informations.

Fabriques d'Eglise & Synodes des Eglises Protestantes – Budgets 2012 – Avis

Les budgets 2012 des Fabriques d'Eglise et Synodes des Eglises Protestantes sont rentrés à l'Administration Communale.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, SIRALT, FAUVIAUX, DONFUT, CARLIER, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSCHELDE, DISABATO, BURY, GRACI, BAUWENS, DERUDDER, DESPRETZ

- décide d'émettre un avis favorable à propos des budgets présentés.

La délibération requise est adoptée.

Enseignement - Arrêt des chiffres de population scolaire en primaire au 16 janvier 2012

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, SIRALT, FAUVIAUX, DONFUT, CARLIER, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSCHELDE, DISABATO, BURY, GRACI, BAUWENS, DERUDDER, DESPRETZ

décide :

Article 1^{er} : d'acter les chiffres de population scolaire arrêtés au 16 janvier 2012 sur base desquels s'effectuera la répartition des emplois en primaire au 1^{er} septembre 2012 comme suit :

Groupes scolaires :	16 janvier 2012
Calmette	126
La Victoire	253
La Libération Collard	115 + 1,5 = 117 + 29 = 146
Eugies Champ perdu	57 + 1,5 = 59 + 42 + 1,5 = 44 = 103
Sars	37 + 1,5 = 39
Total du nombre d'élèves	667

Article 2 : de transmettre la délibération au Ministère de la Communauté Française, à l'Inspectrice Cantonale Primaire et aux Directions d'Ecole.

- Ce point sera soumis lors de la prochaine Copaloc.

La délibération requise est adoptée.

Enseignement – Emplois vacants aux fonctions de Directeur d'Ecole - Appel aux candidats

Considérant que 2 emplois de Directeur d'Ecole sont vacants aux groupes scolaires de Calmette et de la Libération, respectivement depuis le 1^{er} novembre 2006 et le 1^{er} octobre 2009.

Sur base des dispositions du Décret du 2 février 2007 fixant le statut des Directeurs.

M.STIEVENART précise qu'il s'agit de l'application du Décret.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, SIRALT, FAUVIAUX, DONFUT, CARLIER, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSHELDE, DISABATO, BURY, GRACI, BAUWENS, DERUDDER, DESPRETZ

décide :

Article 1^{er} : d'annoncer la vacance de deux emplois aux fonctions de Directeur d'Ecole Fondamentale aux groupes scolaires de Calmette et de La Libération.

Article 2 : de lancer un appel aux candidats Directeurs d'Ecole interne et externe sur base des dispositions du Décret du 02 février 2007.

Article 3 : de transmettre la délibération au Ministère de la Communauté Française.

La délibération requise est adoptée.

Enseignement - Augmentation de cadre en maternel en cours d'année scolaire

Sur base de la circulaire n°3628 du 27 juin 2011 relative à l'organisation de l'enseignement maternel et primaire ordinaire, une augmentation de cadre peut être prévue le 11^{ème} jour de classe après les vacances d'hiver soit le lundi 23 janvier 2012.

Mme Isabelle Rémy, Directrice f.f. au groupe scolaire de Calmette, informe l'autorité qu'une augmentation de cadre peut être prévue à l'implantation Wauters.

M.STIEVENART ajoute qu'un nouveau comptage sera opéré à la rentrée des congés de Carnaval. Il annonce l'ouverture très probable d'un troisième demi-emploi sur les implantations Léopold, Calmette & Eugies-Centre. Il s'agit de prévisions et au total, 7 demi-emplois auront été ouverts.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, SIRALT, FAUVIAUX, DONFUT, CARLIER, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSCHELDE, DISABATO, BURY, GRACI, BAUWENS, DERUDDER, DESPRETZ

décide :

Article 1^{er} : de ratifier la délibération prise par le Collège Communal en date du 02 février 2012 relative à l'ouverture d'un demi emploi supplémentaire en maternel, à l'implantation J.Wauters et ce, à dater du 23/01/2012.

Article 2 : de maintenir cet emploi jusqu'au 30 juin 2012, date limite du subventionnement du département. Il ne pourra néanmoins donner lieu à une nomination à titre définitif.

Article 3 : de transmettre la délibération au Ministère de la Communauté Française.

La délibération requise est adoptée.

Adoption des procès-verbaux des dernières séances (séances publiques)

Il s'agit de la séance du Conseil Communal 26 janvier 2012 et de la séance du Conseil Communal et du CPAS en date du 26 janvier 2012.

En application de l'Article L1122-16 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et, conformément à l'Article 48 du Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil Communal, ces documents sont considérés comme adoptés étant donné qu'ils n'ont appelé aucune observation durant la présente séance.

Par le Conseil :
Le Secrétaire Communal,

Le Bourgmestre,

Ph.WILPUTTE.

J-M.DUPONT.